



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 26/12/2017

Reçu en préfecture le 26/12/2017

Affiché le

26 DEC 2017

ID : 056-215671626-20171220-DB20171216B3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mercredi 20 décembre 2017

**DEPLACEMENTS DOUX : AMENAGEMENT DE LA RD 163 - LIAISON CYCLABLE PLOEMEUR-QUEVEN
CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE PLOEMEUR ET QUEVEN**

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents - point 1 à 16 b compris :

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

Présents :

- ouverture de la séance : 24

- point 01 à 16b : 20

**Absents excusés ayant donné des
pouvoirs :**

- pour la séance : 09

- début séance à 15 compris : 01

- point 16a et 16 b compris : 01

Absents :

- point 01 à 16 b compris : 04

**DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES**

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le **28 DEC 2017**
ID : 05715806571220-DB20171216B3-DE
n°16b

DEPLACEMENTS DOUX : AMENAGEMENT DE LA RD 163 -- LIAISON CYCLABLE PLOEMEUR-QUEVEN
CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE PLOEMEUR ET QUEVEN

Rapporteur : Serge LECUYER

Les communes de Ploemeur et de Quéven récupèrent la voirie de l'ancienne RD163 suite à la construction de la nouvelle réalisée par le Conseil départemental du Morbihan. Cette nouvelle route, attendue depuis près de 20 ans a été rendue possible suite à l'accord entre les deux Maires. La nouvelle route permet d'accéder plus rapidement à Ploemeur et à la RN165 tout est étant bien plus sécurisée. La liaison cyclable Ploemeur – Quéven est inscrite au plan de déplacement communautaire depuis 2005, et n'a pu aboutir depuis cette date entre autre, faute de maîtrise foncière.

Le déclassement de la RD 163 en 2017 crée une opportunité pour concrétiser ce projet dans des conditions économiques et de sécurité très intéressantes. Le projet répond aux conditions de mise en place d'une voie centrale banalisée, conformément aux préconisations du CEREMA. La voie centrale est réservée aux véhicules à moteurs, avec réduction d'emprise. Des bandes cyclables d'une largeur de 1,50m sont créées de part et d'autre.

Le projet est porté par les deux communes afin d'assurer la continuité de l'ouvrage.

Une convention a été élaborée, mandatant Ploemeur pour la réalisation des travaux, chaque commune supportant les frais d'ouvrage sur son territoire.

Les travaux sont éligibles aux aides du plan vélo de Lorient Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 7 décembre 2017 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet de liaison cyclable entre Ploemeur et Quéven
- **INSCRIT** les dépenses au budget de la ville le moment venu
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention mandatant la commune de Ploemeur pour la réalisation des travaux sur les deux communes.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
pour extrait certifié conforme.



Nonan LOAS,
Maire